

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

39-2024 Avenant n° 1 au marché de travaux n° 2023-001 pour la construction d'une station d'épuration (STEP) dans la ZA du Plan d'Oriol à Séderon fixant le coût supplémentaire de prestations d'hydrocurage

Le Président de la Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R.2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Vu la délibération n° 13-2023 du 30 mai 2023 attribuant le marché de travaux au groupement d'entreprises BRUN TP (mandataire) et ATELIER REEB ;

Considérant qu'il convient de procéder à une prestation d'hydrocurage du réseau d'assainissement des eaux usées de la ZA du Plan d'Oriol à Séderon préalablement aux travaux ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer l'avenant financier n° 1 avec le groupement d'entreprises BRUN TP (mandataire) sise 235 chemin de la buse à Sahune (26510) et ATELIER REEB sise 13 rue de la Mossig à SCHILTIGHEIM (67300) ;

ARTICLE 2

La réalisation de l'hydrocurage du réseau d'assainissement s'élève à 1 400 € HT soit 1 680 € TTC ;

ARTICLE 3

Les crédits sont inscrits au budget ZA 2024 à l'article 605.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 29 octobre 2024

Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 05/11/2024

Mise en ligne le : 05/11/2024